



Guide Pratique du Candidat

Programme Opérationnel CORSE FEDER-FSE 2014-2020 *GUIDE PRATIQUE DU CANDIDAT*

Programmu Uperaziunale CORSICA FEDER-FSE Per u periudu 2014-2020 *GUIDA PRATICA DI U CANDIDATU*

WWW.CORSE.EU

Le Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 pour la Corse, a été adopté par la Commission européenne le 17 décembre 2014. Sa mise en œuvre comme son animation sont désormais assurées par la **Collectivité Territoriale de Corse**. Ainsi pour la période 2014-2020, elle sera Autorité de Gestion pleine et entière de l'ensemble des mesures du programme et pour une enveloppe de crédits FEDER et FSE d'un montant total de 115 850 000 €.

Ce document stratégique a été élaboré à partir de l'ensemble des schémas d'orientations, des plans stratégiques pluriannuels et prospectifs adoptés par l'Assemblée de Corse, au premier rang desquels figurent le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, le Schéma régional Climat Air-Energie, le Schéma d'Aménagement numérique, le Schéma des infrastructures et du réseau de Transport, enfin les feuilles de route sectorielles de l'action économique, du tourisme et du développement social.

Il est également le résultat d'un travail partenarial avec l'Etat au moyen d'un Diagnostic Territorial Stratégique réalisé de concert et partagé avec le tissu socio-économique de la Corse ainsi que les acteurs de la société civile, qui l'ont enrichi de leurs diverses contributions écrites.

Ainsi pour les cinq prochaines années, le Programme opérationnel FEDER/FSE propose des réponses concrètes et spécifiques à la Corse face aux grands défis de **l'Europe 2020**, pour une croissance basée sur la capacité d'innovation de notre tissu entrepreneurial, et qui soit durable et inclusive pour notre région et ses habitants.

Son cadre d'intervention est structuré en **7 axes opérationnels** :

- Axe 1** : Structurer le potentiel Recherche Développement Innovation (RDI) de la Corse au service de la compétitivité du territoire et des entreprises régionales.
- **Axe 2** : Développer la société de l'information et de la communication avec le déploiement du Très Haut Débit (THD) sur le territoire régional et le développement d'usages et services numériques pour sa cohésion sociale et son attractivité économique.
- **Axe 3** : Augmenter la compétitivité des entreprises et accompagner leur ouverture à l'international.
- **Axe 4** : Accompagner la transition énergétique du territoire vers une société à faible teneur en carbone.
- **Axe 5** : Valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels de la Corse et préserver les activités et les populations des effets du changement climatique.
- **Axe 6** : Renforcer la cohésion sociale pour agir au plus près des populations vulnérables
- **Axe 7** : Investir dans la formation des publics fragiles et les moins qualifiés pour améliorer leur accès à l'emploi.

Chacun de ces axes est ouvert à un large panel de bénéficiaires potentiels et présente l'opportunité de soutenir un grand éventail de projets.

Le présent guide pratique vise à donner à tout candidat et de manière didactique, les informations essentielles quant à l'éligibilité de son projet aux financements FEDER et FSE. Véritable support de simplification et d'accompagnement, il vous permettra de disposer d'une connaissance exhaustive du programme, avec l'identification des Directions et Agences/Office de la CTC qualifiés pour vous conseiller dans le montage du projet.

Vous avez une idée, un projet à développer, vous cherchez à le réaliser, le guide pratique vous aidera à envisager plus concrètement le bénéfice que vous pourrez tirer du FEDER et du FSE.

Paul GIACOBBI

Président du Conseil exécutif de la Corse

SOMMAIRE

FEDER - AXE 1 :4
STRUCTURER LE POTENTIEL DE RECHERCHE DEVELOPPEMENT ET INNOVATION DE LA CORSE AU SERVICE DE LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE	4
FEDER - AXE 2:	9
DEVELOPPER LA SOCIETE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA COMPETITIVITE ET DE LA COHESION DU TERRITOIRE	9
FEDER - AXE 3 :	14
AUGMENTER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES	14
DU TERRITOIRE	14
FEDER - AXE 4	21
ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE SOCIETE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE	21
FEDER - AXE 5 :	29
PRESERVER ET VALORISER DURABLEMENT LES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX ET CULTURELS DU TERRITOIRE	29
FEDER - AXE 6 :	34
REFORCER LA COHESION SOCIALE	34
FSE - AXE 7 :	37
INVESTIR DANS LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE POUR AUGMENTER L'ACCES A L'EMPLOI.....	37

FEDER - AXE 1 :

STRUCTURER LE POTENTIEL DE RECHERCHE DEVELOPPEMENT ET INNOVATION DE LA CORSE AU SERVICE DE LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE



**AXE 1 : STRUCTURER LE POTENTIEL DE RECHERCHE DEVELOPPEMENT ET INNOVATION (RDI)
DE LA CORSE AU SERVICE DE LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE**

Priorité d'investissement 1(a) : Développement des infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et de capacités pour favoriser l'excellence en R&I, et promotion de centres de compétence, en particulier dans les domaines d'intérêt de l'Union

Les attendus des projets

Répondre à l'Objectif spécifique	Augmenter les activités de recherche et la diffusion de leurs résultats dans les domaines de spécialisation régionaux
S'inscrire dans le Changement attendu	Accompagner le développement de la recherche publique dans les domaines de la 3S, avec pour objectif de renforcer la collaboration entre la recherche académique et les entreprises régionales.
Contribuer aux Indicateurs cible de réalisation	<u>Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées</u> Unité de mesure : Equivalent à temps plein - <u>Valeur cible (2023)</u> : 20 - <u>Fréquence de communication</u> : annuelle <u>Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche</u> Unité de mesure : Entreprises - <u>Valeur cible (2023)</u> : 15 - <u>Fréquence de communication</u> : annuelle
Contribuer aux Indicateurs cible de résultat	<u>DIRD publique / PIB</u> Unité de mesure : % <u>Valeur de référence</u> : 0,20 (année 2010) - <u>Valeur cible (2023)</u> : 0,30 <u>Fréquence de communication</u> : annuelle <u>Part de l'effectif recherche régionale / DAS</u> Unité de mesure : % - <u>Valeur de référence</u> : 27 (année 2012) - <u>Valeur cible (2023)</u> : 50 - <u>Fréquence de communication</u> : annuelle

Le profil des projets

Nature des bénéficiaires	- Université, Etablissements de recherche - Pôles de compétitivité et d'excellence en lien direct avec les domaines stratégiques de la 3S - Entreprises - Fédérations professionnelles - Associations - Collectivités territoriales
Types d'actions	Soutien aux projets relevant des domaines stratégiques identifiés par la S3 notamment en matière de : - installation de centre de compétence (équipement et immobilier) ; -capacités matérielles (équipements de recherche, infrastructures et immobilier, ...) ; -développement de programmes de recherche collaborative ; -développement de projets interdisciplinaires ou innovants menés par les équipes de recherche susceptibles d'aboutir à des innovations ; -développement de projets de recherche en laboratoire ou en entreprise conventionnée avec un laboratoire ; -développement de compétences dans les centres de recherche (bourses doctorales et postdoctorales, accueil de chercheurs étrangers, mobilité des chercheurs...) ; -mobilité des chercheurs et des entrepreneurs entre les laboratoires publics et les entreprises ; -développement de concours scientifiques pour aider au développement de start-up ; -diffusion des résultats de recherche (études, colloques, séminaires, congrès, actions développées par les structures fédératives...) ;
Nature des dépenses	- Coûts d'acquisition de matériels scientifiques, - Prestations internes et externes, (sous-traitance et cotraitance) - Consommables de laboratoires directement liés à l'opération. - Frais d'études d'avant-projet immobilier - Travaux (investissements immobiliers)

	<ul style="list-style-type: none"> - Dépenses directes de déplacement, de restauration et d'hébergement - Dépenses d'amortissement - Dépenses de communication et diffusion des résultats (publication, séminaire, déplacement,) - Frais d'organisation de concours scientifique et de manifestation régionale - Frais généraux /coût simplifié (dans une limite max de 10%) 		
Eligibilité temporelle	<ul style="list-style-type: none"> - La date de démarrage du projet doit être postérieure au 1er janvier 2014. - la durée du projet ne peut excéder 36 mois. - L'opérationnalité du projet achevé doit être maintenue dans les 5 ans après le paiement final des aides. - Le projet non soumis aux régimes d'aide d'Etat ne doit pas être terminé au moment du dépôt de la demande. Le projet relevant des régimes d'aide d'Etat ne doit pas avoir débuté avant la demande d'aide publique. 		
Eligibilité géographique	<ul style="list-style-type: none"> - Petites zones urbaines (densité de population moyenne supérieure à 5 000 habitants) - En cas de localisation infra, rayonnement micro-régional du projet à l'échelle de la zone 02 		
Principes d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription dans les domaines d'activités stratégiques de la 3S Régionale : DAS 1 = Valorisation des ressources naturelles et culturelles, DAS 2= Production, distribution et gestion énergétique en milieu insulaire. - Adéquation avec les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation conformément à la loi n° 2013-660 de juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. - Conformité au regard du plan pluriannuel pour la budgétisation et les priorisations des investissements en infrastructures de recherche et d'innovation. - Articulation avec les préconisations du Schéma Régional de l'Intelligence Economique (SRIE) - Respect des lignes de partage FEDER/FEADER : Sur le DAS N° 1 de la 3S, le FEDER couvrira uniquement les secteurs suivants : l'agro-alimentaire et le secteur bois en 2ème transformation, l'aquaculture et les ressources halieutiques, les plantes à parfum aromatiques et médicinales (PAM) et la cosmétologie, les industries culturelles. Concernant le DAS N°2 de la 3S « Production, distribution et gestion énergétique en milieu insulaire », il sera traité uniquement sur le PO FEDER. -Respect des principes horizontaux : Développement Durable, Egalité H/F, Non-discrimination et égalité des chances 		
Son soutien financier			
Taux maximum d'aide publique	65 %	Dotation FEDER 2014-2020	9 000 000 €
Cofinancements	Aide cumulable avec d'autres financeurs publics à concurrence d'un taux d'intervention maximum de 65%		
Vos correspondants régionaux			
Chef de file et guichet unique : CTC / Agences- Offices	<ul style="list-style-type: none"> - CTC/Direction de l'Enseignement Supérieur 		
Service de l'Etat associé (donneur d'avis)	<ul style="list-style-type: none"> - DRRT 		
Services consultés	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de Développement Economique de la Corse- Agence d'Aménagement et d'Urbanisme de la Corse/Délégation à l'Energie- Office de Développement Agricole et Rural de la Corse- Office de l'Environnement de la Corse- CTC/Direction de la Culture et du Patrimoine 		

Priorité d'investissement 1(b) : favoriser les investissements des entreprises dans la R&I et le développement des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en particulier l'investissement dans le développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale, de l'éco-innovation, des applications de services publics, de la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente et soutien des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques , et de la diffusion de technologies à des fins générales

Les attendus des projets

Répondre à l'Objectif spécifique	Accroître les activités d'innovation des entreprises corses dans les domaines de spécialisation intelligente
S'inscrire dans le Changement attendu	Renforcer la capacité des entreprises à développer des innovations
Contribuer aux Indicateurs cible de réalisation	<p>Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien Unité de mesure : Entreprises Valeur cible (2023) : 632 Valeur (2018) 190 Fréquence de communication : annuelle Source des données : ADEC</p> <p>Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant de subventions Unité de mesure : Entreprises Valeur cible (2023) : 11 Fréquence de communication : annuelle Source des données : Observatoire Economique de la Corse</p> <p>Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions Unité de mesure : Entreprises Valeur cible (2023) : 132 Fréquence de communication : annuelle Source des données : Observatoire Economique de la Corse</p> <p>Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier Unité de mesure : Entreprises Valeur cible (2023) : 489 Fréquence de communication : annuelle Source des données : Observatoire Economique de la Corse</p> <p>Recherche innovation : nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche Unité de mesure : Entreprises Valeur cible (2023) : 60 Valeur (2018) 20 Fréquence de communication : annuelle Source des données : ADEC</p> <p>Recherche innovation : investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement Unité de mesure : Euros Valeur cible (2023) : 50 000 000 Fréquence de communication : annuelle Source des données : ADEC</p> <p>Recherche innovation : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise Unité de mesure : Entreprises Valeur cible (2023) : 30 Fréquence de communication : annuelle. Source des données : ADEC</p>
Contribuer aux Indicateurs cible de résultat	DIRD privé Unité de mesure Euros Valeur de référence (2010) = 22 500 000 Valeur cible (2023 =) 27 000 000 Fréquence de communication : annuelle Source des données : Observatoire Economique de la Corse

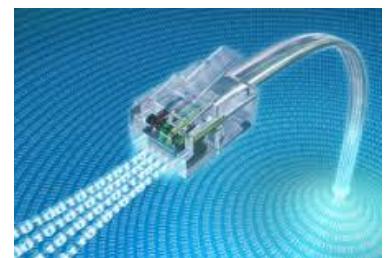
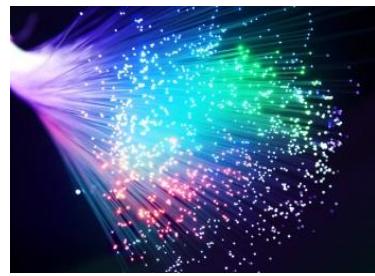
Le profil des projets

Nature des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> -Entreprises -Groupements d'entreprises -Associations -Pôles de compétitivité et d'excellence directement en lien avec les domaines stratégiques de la 3S -Collectivités et Etablissements publics
--------------------------	--

Types d'actions	-Réalisation de prototypage et d'actions tests de mise en marché -Accès aux financements des projets d'innovation, notamment pour des projets associant des entreprises, et ce par le biais d'instrument financier -Professionnalisation de l'écosystème régional pour le développement de l'innovation (études, conseils, professionnalisation des acteurs,) -Sensibilisation/communication / suivi de la 3S : création du portail de l'innovation, journées d'expertise et d'échange, réalisation de supports		
Nature des dépenses	-Frais de gestion des IF, limités à 3% -Dépense d'investissements matériels et immatériels -Dépense de personnels et Frais généraux -Frais d'ingénierie et de prestations externes -Coût d'aménagement (second œuvre et équipement) des centres et structures de recherche Dépenses d'animation et communication de la 3S, frais de création du portail et de développement-maintenance, frais de conception et édition de brochures, frais d'organisation de séminaire et d'accueil , frais d'expert...)		
Eligibilité temporelle	- La date de démarrage du projet doit être postérieure au 1er janvier 2014. - la durée du projet ne peut excéder 36 mois. - L'opérationnalité du projet achevé doit être maintenue dans les 5 ans après le paiement final des aides. - Le projet non soumis aux régimes d'aide d'Etat ne doit pas être terminé au moment du dépôt de la demande. Le projet relevant des régimes d'aide d'Etat ne doit pas avoir débuté avant la demande d'aide publique.		
Eligibilité géographique	- Petites zones urbaines (densité de population moyenne supérieure à 5 000 habitants)		
Principes d'intervention	- Domaines d'activités de la 3S - Inscription sur les feuilles de routes des pôles régionaux d'excellence et du pôle de compétitivité - Compatibilité avec le Schéma régional de l'Intelligence Economique - Respect des lignes de partage FEDER/FEADER : Sur le DAS N° 1 de la 3S, le FEDER couvrira uniquement les secteurs suivants : l'agro-alimentaire et le secteur bois en 2ème transformation, l'aquaculture et les ressources halieutiques, les plantes à parfum aromatiques et médicinales (PAM) et la cosmétologie, les industries culturelles. Concernant le DAS N°2 de la 3S « Production, distribution et gestion énergétique en milieu insulaire », il sera traité en PO FEDER -Respect des principes horizontaux: Développement Durable, Egalité H/F, Non- discrimination et égalité des chances		
Son soutien financier			
Taux maximum d'aide publique	65 %	Dotation FEDER 2014-2020	11 000 000 €
Cofinancements	Aide cumulable avec d'autres financeurs publics au taux d'intervention max de 65%		
Vos correspondants régionaux			
Chef de file et guichet unique : CTC / Agences-Offices	-Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC)		
Service de l'Etat associé (donneur d'avis)	-DRRT -DIRECCTE		
Services consultés	-CTC/Direction de l'Enseignement Supérieur (DES)		

FEDER - AXE 2:

**DEVELOPPER LA SOCIETE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU
SERVICE DE LA COMPETITIVITE
ET DE LA COHESION DU TERRITOIRE**



AXE 2 : Développer la société de l'information et de la communication au service de la compétitivité et de la cohésion du territoire

Priorité d'investissement 2(a) : étendre le déploiement de la bande large et la diffusion de réseaux à grande vitesse et favorisant l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Les attendus des projets

Répondre à l'Objectif spécifique	Augmenter le déploiement du très haut débit à l'abonné sur les territoires de projets
S'inscrire dans le Changement attendu	Augmenter le déploiement du très haut débit à l'abonné sur les territoires de projets
Contribuer aux Indicateurs cible de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures TIC : Nombre de ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps : cible 2023 = 150 000 ménages - Nombre supplémentaire de fibre optique : cible 2023 = 500 Km - Prises THD déployées hors zones d'intervention des opérateurs privés : cible 2018 = 5 500 et cible 2023 = 20 000
Contribuer aux Indicateurs cible de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Foyers couverts par le THD : 2,40 % en 2013 et 65 % en 2023

Le profil des projets

Nature des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités territoriales et leurs groupements - Etablissements publics ou groupements
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement de plaques FTTH dans les pôles intermédiaires (au sens de l'INSEE) et les villes de plus de 10 000 habitants, hors zones d'intervention des opérateurs privés - Extension des liens fibre-optique vers des noeuds ou sites stratégiques - Réalisation de travaux de génie civil à vocation d'accueil de liens optiques, en lien avec les priorités définies au niveau régional - Mise en place d'initiatives collectives en faveur de systèmes d'information ou de structures de coordination régionale du déploiement du THD, tels qu'un système d'information géographique des infrastructures réseaux, la création d'un système d'information en faveur de la mutualisation des infrastructures de génie civil, des actions d'animation-information régionales en faveur du THD - Développement de réseaux THD, dans le domaine de la santé et de l'éducation exclusivement autour de type GFU.
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> -Travaux de génie civil, Travaux de pose de fibre optique -Coût de déploiement de réseaux de desserte FTTH, Coût de déploiement de réseaux de collecte optique et de points de présence stratégique, Coût de déploiement d'infrastructures et de services THD en faveur de GFU -Coût de desserte par des technologies alternatives de zones non couvertes par le Haut débit -Frais d'études et d'ingénierie liés à des projets THD -Frais de mise en place de systèmes d'information liés au déploiement du THD -Frais de communication/information de valorisation du THD et de sensibilisation des acteurs.

Eligibilité temporelle	<ul style="list-style-type: none"> - La date de démarrage du projet doit être postérieure au 1er janvier 2014. - la durée du projet ne peut excéder 36 mois. - L'opérationnalité du projet achevé doit être maintenue dans les 5 ans après le paiement final des aides. - Le projet non soumis aux régimes d'aide d'Etat ne doit pas être terminé au moment du dépôt de la demande. - Le projet relevant des régimes d'aide d'Etat ne doit pas avoir débuté avant la demande d'aide publique. 		
Eligibilité géographique	<ul style="list-style-type: none"> - Petites zones urbaines (densité population moyenne > 5 000 habitants) - Pôles intermédiaires hors zone AMII - Sites stratégiques d'intérêt public et économique (Administrations publiques locales, Etablissement de santé y compris les maisons de santé et les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes, Etablissement d'enseignement primaire et secondaire, les centres de formation, Etablissement d'enseignement supérieur, Laboratoires de recherche publique, centre de compétence privés ou publics-privés, zones d'activités d'entreprises, espaces de coworking,...) 		
Principes d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence des projets avec la stratégie Europe 2020 en faveur des réseaux à large bande - Cohérence avec les stratégies régionales de développement numérique : SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement du Numérique) et les Orientations du PADDUC (Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse), Schémas stratégiques sectoriels (santé, éducation, enseignement supérieur...) -Respect des principes horizontaux: Développement Durable, Egalité H/F, Non-discrimination et égalité des chances 		
Son soutien financier			
Taux maximum d'aide publique	80 %	Dotation FEDER 2014-2020	11 000 000 €
Cofinancements	Etat/FSN et PEI		
Vos correspondants régionaux			
Chef de file et guichet unique : CTC / Agences-Offices	<ul style="list-style-type: none"> - Projets hors maîtrise d'ouvrage CTC : CTC/Direction du Développement Durable/Service du Développement Numérique - Projets sous maîtrise d'ouvrage CTC : Agence de Développement Economique de la Corse 		
Service de l'Etat associé (donneur d'avis)	<ul style="list-style-type: none"> - SGAC TIC 		

Priorité d'investissement 2(c) : renforcement des services numériques structurants en matière d'éducation, de santé et de modernisation de l'action publique

Les attendus des projets

Répondre à l'Objectif spécifique	Augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative.
S'inscrire dans le Changement attendu	Accroître la population utilisatrice des e-services -Inclusion, Administration et Enseignement-, réduisant ainsi la fracture sociale et territoriale
Contribuer aux Indicateurs cible de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'utilisateur unique actif sur les plateformes de service e-éducation: valeur à 2023 = 100 000 utilisateurs - Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique : valeur 2023 = 150 000 utilisateurs
Contribuer aux Indicateurs cible de résultat	<ul style="list-style-type: none"> -Taux de pénétration des e-services éducatifs : 25 % en 2012, cible 2023 = 95%

Le profil des projets

Nature des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités territoriales et leurs groupements - Etablissements publics - Associations
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - E-Education : Déploiement des espaces numériques de travail et renforcement des plateformes mutualisées de service numérique Développement de supports associés à des services numériques et l'éducation - E-Administration et E-inclusion : Structuration en services numériques d'espaces consacrés aux usages numériques, aux télé-services et télétravail, Déploiement d'activités en lien avec la médiation numérique et l'e-inclusion
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> -Prestations de service et étude de déploiement des projets numériques -Déploiement d'espaces numériques de travail et de services associés (investissement matériel et immatériel de développement et de contenu, acquisition de logiciels et frais de maintenance) - Déploiement de plateforme de formation à distance et soutien scolaire (investissement matériel et immatériel de développement et de contenu, acquisition de logiciels et frais de maintenance) -Investissements immatériels de développement de contenus spécifiques pour l'éducation - Frais d'animation (salaire brut chargé plafonné à 30 000 € par an et par salarié), d'accompagnement aux pratiques numériques et frais de maintenance associés aux plateformes -Frais d'organisation d'évènements liés au numérique et de communication liés à la valorisation des usages numériques dans la société, auprès du grand public et des communautés d'utilisateurs -Plateforme de télé-service en faveur de l'e-inclusion (visio-guichet, visio-conférence entre services publics et administrés, plateforme de services à la personne...) -Plateforme de services aux citoyens (OPENDATA, E-gouvernement) , Structuration d'espace dédié à la médiation numérique (matériel et logiciel uniquement) <p>Les dépenses éligibles doivent avoir un lien direct avec l'usager.</p>

Eligibilité temporelle	<ul style="list-style-type: none"> - La date de démarrage du projet doit être postérieure au 1er janvier 2014. - la durée du projet ne peut excéder 36 mois. - L'opérationnalité du projet achevé doit être maintenue dans les 5 ans après le paiement final des aides. - Le projet non soumis aux régimes d'aide d'Etat ne doit pas être terminé au moment du dépôt de la demande. - Le projet relevant des régimes d'aide d'Etat ne doit pas avoir débuté avant la demande d'aide publique. 		
Eligibilité géographique	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble du territoire régional - Investissements Territorialement Intégrés sur les sept pôles urbains du PADDUC 		
Principes d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Projets en cohérence avec les stratégies régionales du développement numérique adoptées par l'Assemblée de Corse (SDTAN et les orientations du PADDUC), ainsi que les schémas sectoriels régionaux, - investissement motivé par une stratégie d'intervention d'un ITI régional. -Respect des principes horizontaux: Développement Durable, Egalité H/F, Non-discrimination et égalité des chances 		
Son soutien financier			
Taux maximum d'aide publique	50 %	Dotation FEDER 2014-2020 Investissement Territorialement Intégré	4 000 000 € 1 000 000 €
Cofinancements	Aide cumulable avec d'autres financeurs publics à concurrence d'un taux d'intervention maximum de 80%		
Vos correspondants régionaux			
Chef de file et guichet unique : CTC / Agences-Offices	<ul style="list-style-type: none"> - Projets hors maîtrise d'ouvrage CTC : CTC/Direction du Développement Durable/Service du Développement Numérique - Projets sous maîtrise d'ouvrage CTC : Agence de Développement Economique de la Corse 		
Service de l'Etat associé (donneur d'avis)	<ul style="list-style-type: none"> - SGAC TIC - Rectorat 		
Services consultés	<ul style="list-style-type: none"> - CTC/Direction du Développement Social 		

FEDER - AXE 3 :

AUGMENTER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

The screenshot shows the homepage of the 'ENTREPRENDRE EN CORSE' website. The header features the text 'ENTREPRENDRE EN CORSE' and 'INTRAPRENDE IN CORSICA' above the tagline 'Le guide de tous vos projets'. Below the header are navigation links: 'JE CREE', 'JE REPRENDS', 'JE DEVELOPPE', 'MA BOÎTE À OUTILS', 'JE M'INFORME', and 'A QUI M'AD'. A search bar and a menu bar with 'Plan du site', 'Lexique', 'Liens', and 'FAQ' are also visible.



En un clic



The screenshot shows the 'CORSE TRANSMISSION' page under the heading 'LES AILES DE VOS PROJETS'. It features four main sections: 'PACK CONSEILS & EXPERTISES', 'PACK FORMATION', 'PACK RESSOURCES HUMAINES', and 'PACK FINANCEMENT'. Each section includes a brief description and associated images. At the bottom, there is contact information: 'ADECC 11 Av Eugène Macchiai, Imm. La Région 20 000 Ajaccio', 'Contact : 04.95.50.91.15', and 'cs.seria.martine@adec-corse.fr'.

AXE 3 : Augmenter la compétitivité des entreprises

Priorité d'investissement 3(a) : favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Les attendus des projets

Répondre à l'Objectif spécifique	Accroître le nombre de créations / transmission d'entreprises sur l'île
S'inscrire dans le Changement attendu	Accroître le taux de créations d'entreprises ainsi que le nombre d'activités transmises
Contribuer aux Indicateurs cible de réalisation	<p>Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien - Unité de mesure Entreprises 730,00 (2023) Source des données ADEC - Fréquence de communication annuelle</p> <p>Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</p> <p>Unité de mesure Entreprises 480,00 (2023) Source des données ADEC - Fréquence de communication annuelle</p> <p>Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier - Unité de mesure Entreprises 250,00 (2023) Source des données ADEC - Fréquence de communication annuelle</p> <p>Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien - Unité de mesure Entreprises 440,00 (2023) Source des données ADEC - Fréquence de communication annuelle</p> <p>Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</p> <p>Unité de mesure euros 30 000 000 (2023) Source des données ADEC - Fréquence de communication annuelle</p> <p>Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien Unité de mesure ETP - 1300 (2023) Source des données ADEC - Fréquence de communication annuelle</p> <p>Superficie nouvelle : immobilier d'entreprises Unité de mesure Superficie - 300 (2023) Source des données ADEC - Fréquence de communication annuelle</p>
Contribuer aux Indicateurs cible de résultat	Nombre moyen de création d'entreprises sur 6 années glissantes : Unité de mesure Entreprises (2012) valeur de référence 2045 Source des données Observatoire Economique de la Corse - Valeur cible en (2023) 2 200

Le profil des projets

Nature des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises dont celles relevant des secteurs de la 3S - Pôles de compétitivité et d'excellence directement en lien avec les domaines stratégiques de la 3S - Associations, - Collectivités territoriales, - Etablissements publics
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion, développement et déploiement des activités d'incubation de projets : animation expertise et infrastructures - Crédit ou requalification de zones d'activités, de pôles d'activité et ingénierie de projets associée (Hôtels d'entreprises, zones d'activités spécialisées, pépinières d'entreprises, tiers lieux d'entrepreneuriat, Fab-Lab, Living-Lab ...). Des regroupements de type sectoriels pourraient permettre de rapprocher les créateurs d'activités, les écosystèmes de la recherche et de la formation liés aux mêmes secteurs économiques, les écosystèmes de la recherche et de la formation.... - Ingénierie de projets de création / reprise d'activité (définition du projet, accompagnement dans la recherche de financements, orientation vers la formation, ...); - Accès aux financements pour les projets de création, reprise, notamment par le biais des instruments financiers - Promotion et encouragement à l'esprit d'entreprise et à l'entreprenariat y compris l'entrepreneuriat coopératif (SCOP, SCIC): communication, animation, sensibilisation lancement d'appels à projets, - Activités d'animation/information, de développement, de rayonnement et de services aux entreprises des Pôles d'excellence et de compétitivité national en Corse.
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de gestion des IF, plafonné à 3% - Dépenses d'honoraires divers liées à la conduite du projet (diagnostics, études, expertises, maîtrise d'œuvre,...). - Acquisitions immobilières et achats de terrains, dans la limite de 10 ou 15% de la dépense subventionnable - Dépenses de travaux liées à la construction, l'extension ou la réhabilitation des bâtiments, y compris les abords. - Travaux d'accessibilité A L'INTERIEUR DES ZONES, dont le traitement de la desserte THD - Equipements matériels et immatériels (plateforme dématérialisée, acquisition de logiciel et licences d'exploitation, matériel informatique et bureautique, centre de ressources...) - Constitution ou dotation de fonds d'intervention sous la forme d'Instruments Financiers. - Dépenses liées aux activités d'animation, d'information et d'expertise externe.
Eligibilité temporelle	<ul style="list-style-type: none"> - La date de démarrage du projet doit être postérieure au 1er janvier 2014. - la durée du projet ne peut excéder 36 mois. - L'opérationnalité du projet achevé doit être maintenue dans les 5 ans après le paiement final des aides. - Le projet non soumis aux régimes d'aide d'Etat ne doit pas être terminé au moment du dépôt de la demande. - Le projet relevant des régimes d'aide d'Etat ne doit pas avoir débuté avant la demande d'aide publique.

Eligibilité géographique	<ul style="list-style-type: none"> - Petites zones urbaines (densité de population moyenne supérieure à 5 000 habitants) - Investissement Territorialement Intégré sur les sept pôles urbains du PADDUC
Principes d'intervention	<p>-Respect du cadre d'intervention : Les dossiers doivent être en conformité avec les préconisations issues du Schéma régionale de l'Intelligence Economique. Les projets de création de pôles d'activités devront s'inscrire dans les orientations du PADDUC et l'adoption du Programme régional des Zones d'activités.</p> <p>- La priorité aux projets relevant des domaines identifiés dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> *la valorisation des ressources naturelles et culturelles du patrimoine méditerranéen. *la conversion écologique de l'économie et de l'industrie des matériaux nouveaux <p>De façon transversale, les technologiques numériques.</p> <p>- Respect des lignes de partage L'axe 3 du PO FEDER FSE intervient hors le secteur agricole, et pour les IAA et activités forestières en projets de 2ème transformation.</p> <p>Le PO CTE Italie-France Maritime 2014-2020, dans son axe 1, prévoit de soutenir les actions de promotion, d'animation et d'accompagnement des entreprises existantes, dont les activités sont liées à la croissance bleue et verte, dans l'acquisition de services transfrontaliers d'appui à la mise en marché (diagnostic, réalisation d'étude sur le positionnement commercial des produits...). Il prévoit aussi de soutenir les initiatives des incubateurs d'entreprises dans l'objectif de la création et de la consolidation d'un réseau transfrontalier destiné à accroître le transfert de connaissances.</p> <p>-Respect des principes horizontaux: Développement Durable, Egalité H/F, Non-discrimination égalité des chances</p> <p>- Investissement motivé par une stratégie d'intervention d'un ITI régional</p>

Son soutien financier			
Taux maximum d'aide publique	40 %	DOTATION FEDER 2014-2020 Investissement Territorial Intégré	7 500 000 € 2 500 000 €
Cofinancements	Aide cumulable avec d'autres financeurs publics à concurrence d'un taux d'intervention maximum de 40%		

Vos correspondants régionaux	
Chef de File et guichet unique : CTC / Agences ou Offices	- Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC)
Service de l'Etat associé (donneur d'avis)	- DIRECCTE
Services consultés	-Directions de la CTC, autres Agences et Offices de la CTC

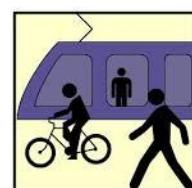
Priorité d'investissement 3(d) : soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'aux processus d'innovation	
Les attendus des projets	
Répondre à l'Objectif spécifique	<i>Accroître la taille des entreprises corses ainsi que leurs exportations</i>
S'inscrire dans le Changement attendu	<i>Accroissement de la taille des entreprises corses et le développement des exportations régionales</i>
Contribuer aux Indicateurs cible de réalisation	<p><u>Investissement productif</u> : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien - Unité de mesure Entreprises 557,00 (2023) Source des données ADEC - Fréquence de communication annuelle</p> <p><u>Investissement productif</u>: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</p> <p>Unité de mesure Entreprises 207,00 (2023) Source des données ADEC - Fréquence de communication annuelle</p> <p><u>Investissement productif</u> : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier - Unité de mesure Entreprises 350,00 (2023) Source des données ADEC - Fréquence de communication annuelle</p> <p><u>Investissement productif</u>: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</p> <p>Unité de mesure euros 16 500 000 (2023) Source des données ADEC - Fréquence de communication annuelle</p> <p><u>Investissement productif</u>: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien Unité de mesure ETP - 92 (2023) Source des données ADEC - Fréquence communication annuelle</p>
Contribuer aux Indicateurs cible de résultat	<p>Nombre de création moyenne d'emploi salariés dans les établissements de moins de 10 salariés : Unité de mesure Entreprises (Année 2010) valeur de référence 1 007 Source des données Observatoire Economique de la Corse - Valeur cible en (2023) 1 100</p> <p>Nouveaux exportateurs/an : Unité de mesure Nbre/an (Année 2011) Valeur de référence 10 Source de données ADEC Valeur cible en (2023) 60</p>
Le profil des projets	
Nature des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> -Entreprises, dont celles relevant des secteurs de la 3S -Associations (notamment structures porteuses de pôles de compétitivité, groupements d'entreprises, ...), -Pôles de compétitivité et d'excellence directement en lien avec les domaines stratégiques de la 3S -Syndicats professionnels -Organismes consulaires -Fédérations professionnelles -Etablissements publics

Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> -Instruments financiers pour le financement de projets de croissance -Ingénierie de projet pour accompagner le développement et la croissance des activités ainsi que des démarches à l'export :étude-diagnostic force faiblesse des entreprises pour l'export, élaboration de stratégie à l'export et de plans d'action commercial, recours à des experts, soutien à la prospection et la communication, aides aux actions de mise en marché et de promotion sur les salons, achats de services TIC, -Encouragement au regroupement d'entreprises (études, ingénierie, expertise) par la création de réseaux thématiques, de clusters de filières, de pôles d'entreprise, et actions d'animation d'ingénierie et d'expertise visant à la structuration des filières liées à la 3S et non liées mais clés pour le développement économique régional (Actions collectives, services supports à l'export) -Développement de l'observation économique, sociale et des prix, de la Veille et l'intelligence économique : Etude sectorielle, de prospective et d'intelligence économique, création d'un portail de l'information, organisation de journées d'échanges et de réunions d'expert, soutien aux activités de l'Observatoire économique régional.
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de gestion des IF, plafonné à 3% - Dépenses d'investissements matériels (exclusion des investissements de renouvellement) et immatériels (achat d'un logiciel, d'un brevet, ou dépense de formation payée à une entreprise extérieure, etc.) - Constitution ou dotation de fonds d'intervention sous la forme d'IF. - Dépenses de conseil et d'étude (aide au montage de projet, diagnostic stratégique export, étude de marché, études macro-économiques et sectorielles, veille stratégique ...). - Dépenses liées aux activités d'animation et d'information (participation à des salons, organisation de conférence...) - Frais de constitution de centre de ressource (abonnement à des bases de données, achat de services TIC...)
Eligibilité temporelle	<ul style="list-style-type: none"> - La date de démarrage du projet doit être postérieure au 1er janvier 2014. - la durée du projet ne peut excéder 36 mois. - L'opérationnalité du projet achevé doit être maintenue dans les 5 ans après le paiement final des aides. - Le projet non soumis aux régimes d'aide d'Etat ne doit pas être terminé au moment du dépôt de la demande. - Le projet relevant des régimes d'aide d'Etat ne doit pas avoir débuté avant la demande d'aide publique.
Eligibilité géographique	<ul style="list-style-type: none"> - Petites zones urbaines (densité de population moyenne supérieure à 5 000 habitants)
Principes d'intervention	<p>Respect des lignes de partage : L'axe 3 du PO FEDER FSE intervient hors secteur agricole, et exclusivement sur les pôles urbains définis par le PADDUC (Bastia, Ajaccio, Corte, Calvi-Ile Rousse, Propriano-Sartène, Porto Vecchio - Bonifacio).Pour les IAA et les entreprises du secteur forestier, le FEDER traitera des activités de 2ème transformation et des aides à l'export.L'axe 1 du PO CTE Italie-France Maritime 2014-2020 prévoit de soutenir l'interaction entre les Administrations, les Universités, les chercheurs et les entreprises en faveur de l'innovation comme vecteur de la compétitivité des territoires, et notamment touristique.</p> <p>Cohérence avec les documents stratégiques régionaux : Feuille de route de l'action économique et de l'export, Schéma de développement Economique, Programme Régional des zones d'activités.-Respect des principes horizontaux: Développement Durable, Egalité H/F, Non-discrimination et égalité des chances</p>

Son soutien financier			
Taux maximum d'aide publique	40 %	Dotation FEDER 2014-2020	7 000 000 €
Cofinancements	Aide cumulable avec d'autres financeurs publics à concurrence d'un taux d'intervention maximum de 40%		
Vos correspondants régionaux			
Chef de file et guichet unique : CTC / Agences-Offices	-Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC)		
Service de l'Etat associé (donneur d'avis)	- DIRECCTE		
Services consultés	-Office de Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC)		

FEDER - AXE 4

ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE SOCIETE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE



AXE 4 : Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone

Priorité d'investissement 4(a) : Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Les attendus des projets

Répondre à l'Objectif spécifique	Accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale
S'inscrire dans le Changement attendu	Une contribution et un usage plus importants des énergies d'origine renouvelable dans le mix énergétique régional
Contribuer aux Indicateurs cible de réalisation	Production d'énergie renouvelable, toutes actions confondues : 850 GWh en 2013, cible 2023 = 1 079 GWh
Contribuer aux Indicateurs cible de résultat	Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables : cible 2018 = 4 MW, cible 2023 = 14,30 MW Diminution annuelle estimée des émissions de GES : cible 2023 = 24 000 Tonnes de CO2eq

Le profil des projets

Nature des bénéficiaires	- Secteur privé (Entreprises, société financière agréée, association de droit privée, association financière agréée, syndic de copropriété, bailleurs privés, logements touristiques) - Bailleurs sociaux - Collectivités territoriales et leurs groupements - Etablissements publics - Organisations professionnelles
Types d'actions	Soutien à la mise en œuvre des projets, de la phase amont (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, Etudes) à la phase de réalisation (aides à l'investissement) pour : -la production et la distribution des ENR (électricité, chaleur ou combustible renouvelable) prioritairement dans les domaines de la Biomasse, (Bois énergie dont cogénération, biogaz, plateformes réseaux et sous stations), hydroélectricité hors grands barrages, solaire thermique et thermodynamique) - le stockage lié aux énergies intermittentes - les programmes d'investissements expérimentaux, type méthanisation, énergies marines, géothermie - les opérations de démonstration (premières réalisations, pilotes industriels) - le suivi des performances et centralisation des informations pour leur valorisation et retour d'expériences (observatoire) - Evènementiels, conseils et informations dédiées au grand public
Nature des dépenses	-Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre -Coût et frais de gestion des instruments financiers -Etudes de faisabilité (aide à la décision, étude d'impact et de suivi) - Investissements liés à la production et à la distribution d'énergie provenant de source renouvelable (génie civil, gros œuvre, équipement, réseaux, raccordements, pose et main d'œuvre...) - Instrumentation, campagne de mesure et de suivi

	<ul style="list-style-type: none"> - Frais d'animation et de sensibilisation des porteurs de projets, dont la réalisation de document de retour d'expérience -Frais d'organisation de séminaires et colloques, y compris la communication -Prestation de veille technique, réglementaire et économique -Etudes sectorielles stratégiques 			
Eligibilité temporelle	<ul style="list-style-type: none"> - La date de démarrage du projet doit être postérieure au 1er janvier 2014. - la durée du projet ne peut excéder 36 mois. - L'opérationnalité du projet achevé doit être maintenue dans les 5 ans après le paiement final des aides. - Le projet non soumis aux régimes d'aide d'Etat ne doit pas être terminé au moment du dépôt de la demande. - Le projet relevant des régimes d'aide d'Etat ne doit pas avoir débuté avant la demande d'aide publique. 			
Eligibilité géographique	<ul style="list-style-type: none"> -Grandes zones urbaines (forte densité de population > 50 000 habitants) -Petites zones urbaines (densité de population moyenne > 5 000 habitants) -Zones rurales 			
Principes d'intervention	<p>Cohérence des projets avec les schémas stratégiques régionaux : PADDUC, Schéma Régional Climat Air Energie volet Bâtiments et tertiaire.</p> <p>- Cohérence avec les agendas 21 territoriaux</p> <p>Satisfaction des conditions préalables suivantes :</p> <p>Réalisation et transmission d'un diagnostic régional sur les secteurs du logement dans les conditions définies par l'Accord de Partenariat</p> <p>Soutien à la rénovation du résidentiel privé sous la forme d'un Instrument financier et selon quatre conditions : Conclusion de l'évaluation Ex-ante des instruments financiers, fonds de garantie et avance remboursable; l'application de critères ressource, en situation de précarité ou de vulnérabilité énergétique.</p> <p>Filière Bois en ligne de partage FEDER/FEADER : FEDER sur les solutions énergétiques et le FEADER sur l'approvisionnement de la ressource</p> <p>(création de capacité supplémentaire d'approvisionnement et 1ère transformation (plaquette et granulé),</p> <p>Respect des principes horizontaux: Développement Durable, Egalité H/F, Non-discrimination et égalité des chances</p>			
Son soutien financier				
Taux maximum d'aide publique	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">80%</td> <td style="background-color: #cccccc; padding: 5px; text-align: center;">Dotation FEDER 2014-2020</td> <td style="padding: 5px;">5 000 000 €</td> </tr> </table>	80%	Dotation FEDER 2014-2020	5 000 000 €
80%	Dotation FEDER 2014-2020	5 000 000 €		
Cofinancements	Cumul possible avec d'autres aides à concurrence des taux d'intervention des régimes d'aides d'Etat ou pour les collectivités jusqu'à 80%			
Plancher minimum d'aide	20 000 €			
Vos correspondants régionaux				
Chef de File et guichet unique : CTC / Agences ou Offices	<ul style="list-style-type: none"> - Agence d'Aménagement durable, de planification et d'Urbanisme de la Corse 			
Service de l'Etat associé (donneur d'avis)	<ul style="list-style-type: none"> - DREAL - ADEME 			

Priorité d'investissement 4(c) : Promotion de l'efficacité énergétique, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris les bâtiments publics, et dans le secteur du logement

Les attendus des projets

Répondre à l'Objectif spécifique	Réduire la consommation énergétique dans les logements collectifs et bâtiments tertiaires publics
S'inscrire dans le Changement attendu	Une augmentation du nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique, Une diminution estimée des émissions de GES en tonnes équivalent CO2
Contribuer aux Indicateurs cible de réalisation	Diminution de consommation d'énergie finale pour les bâtiments réhabilités énergétiquement toutes actions confondues : cible 2023 = de 2672 GWh à 2138 GWh
Contribuer aux Indicateurs cible de résultat	Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est améliorée : cible 2018 = 120, cible 2023 = 400 Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics : cible 2023 = 1 200 000 kWh/an Diminution annuelle estimée des émissions de GES : cible 2023 = 500 Tonnes de CO2eq

Le profil des projets

Nature des bénéficiaires	- Collectivités territoriales et leurs groupements - Etablissements publics ou groupements - Bailleurs sociaux - Secteur privé (Société financière agréée, association de droit privé, association financière agréée, syndics de copropriété, bailleurs privés, logements touristiques, établissement privé de santé.)
Types d'actions	-Assistance à Maîtrise d'ouvrage, études, suivi des performances et travaux de rénovation thermique des logements, qui concertera des opérations exemplaires. -Soutien prioritaire à la rénovation thermique des logements sociaux (bailleurs sociaux bénéficiaires de l'éco-prêt logement social) -Opérations portées par des collectifs privés précaires (modèle type ANAH). Ces actions devront respecter les critères de conditionnalités de l'Accord de Partenariat France Europe adopté le 8 août 2014 -AMO, étude, suivi des performances et travaux de rénovation thermique des bâtiments publics -Instrument financier pour les logements privés -Evènementiels, conseils et information dédiés au grand public

Nature des dépenses	<p>Soutien à la mise en œuvre des projets, de la phase amont (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, Etudes) à la phase de réalisation (aides à l'investissement, aux travaux et mesures...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Etudes stratégiques sectorielles et territoriales -Etudes de faisabilité de projet (pré diagnostic, diagnostic, étude de faisabilité) -Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage -Aides aux investissements concourant directement à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments y compris l'infrastructure publique rattachée (fournitures, travaux, main d'œuvre liée aux travaux et éclairage public résidentiel) - Investissement pilotes concourant à un niveau de performance énergétique précurseur de la réglementation thermique 2020 et favorisant les filières courtes. -Instrumentation, campagnes de mesure et de suivi -Dépenses de personnel et frais généraux pour les actions d'animation et de sensibilisation et de déploiement de plateformes conseil/accompagnement destinée à la rénovation -Frais d'organisation de séminaires et colloques, -Frais de gestion des instruments financiers dans la limite de 3 %
Eligibilité temporelle	<ul style="list-style-type: none"> - La date de démarrage du projet doit être postérieure au 1er janvier 2014. - la durée du projet ne peut excéder 36 mois. - L'opérationnalité du projet achevé doit être maintenue dans les 5 ans après le paiement final des aides. - Le projet non soumis aux régimes d'aide d'Etat ne doit pas être terminé au moment du dépôt de la demande. - Le projet relevant des régimes d'aide d'Etat ne doit pas avoir débuté avant la demande d'aide publique.
Eligibilité géographique	<ul style="list-style-type: none"> -Grandes zones urbaines (forte densité de population > 50 000 habitants) -Petites zones urbaines (densité de population moyenne > 5 000 habitants) -Zones rurales -Investissements Territorialement Intégrés sur les pôles urbains du PADDUC
Principes d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> -Cohérence des projets avec les schémas stratégiques régionaux : PADDUC, Schéma Régional Climat Air Energie volet Bâtiments et tertiaire. -Satisfaction des conditions préalables suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Réalisation et transmission d'un diagnostic régional sur les secteurs du logement dans les conditions définies par l'Accord de Partenariat Soutien à la rénovation du résidentiel privé sous la forme d'un Instrument financier et selon quatre conditions : Conclusion de l'évaluation Ex-ante des instruments financiers, fonds de garantie et avance remboursable; l'application de critères ressource, en situation de précarité ou de vulnérabilité énergétique. - Projet motivé par une stratégie d'intervention d'un ITI régional. -Respect des principes horizontaux: Développement Durable, Egalité H/F, Non-discrimination et égalité des chances

Son soutien financier			
Taux maximum d'aide publique	80%	Dotation FEDER 2014-2020 Investissement Territorialement Intégré	7 500 000 € 3 500 000 €
Plancher minimum d'aide	20 000 €		
Cofinancements	Cumul possible avec d'autres aides à concurrence des taux d'intervention des régimes d'aides d'Etat ou pour les collectivités jusqu'à 80%.		
Vos correspondants régionaux			
Chef de file et guichet unique : CTC / Agences-Offices	<ul style="list-style-type: none"> - Agence d'Aménagement durable, de planification et d'Urbanisme de la Corse 		
Service de l'Etat associé (donneur d'avis)	<ul style="list-style-type: none"> - DREAL - ADEME 		

Priorité d'investissement 4(e) : Favoriser des stratégies de développement à faibles émissions de CO2 pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et de mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Les attendus des projets

Répondre à l'Objectif spécifique	Augmenter l'utilisation des transports collectifs et des modes individuels durables dans les zones urbaines d'Ajaccio et de Bastia
S'inscrire dans le Changement attendu	De nouvelles offres de transport qui répondent mieux aux besoins de la population dans les territoires urbains ciblés
Contribuer aux Indicateurs cible de réalisation	<p>Réduction des émissions de GES : Diminution annuelle estimée des émissions de GES : 21 694 Tonnes de CO2eq</p> <p>Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou améliorés : cible 2018 = 2, cible 2023 = 8</p>
Contribuer aux Indicateurs cible de résultat	Taux d'utilisation des transports collectifs et doux : valeur à 2013 = 12,87% et cible à 2023 = 14,50%

Le profil des projets

Nature des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités territoriales et leurs groupements - Etablissements publics
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes locaux de transport en milieu urbain: création de site(s) propres pour les Transports collectifs, véhicules électriques utilisant de l'électricité d'origine renouvelable (photovoltaïque avec stockage....), vélos en libre-service. - Modernisation et aménagements multimodaux de deux gares des aires urbaines (Casamozza et Mezzana), encourageant la mobilité au quotidien et en connectant le ferroviaire au routier et au transport collectif et doux - Aménagements et accessibilité d'arrêts ferroviaires entre Casamozza et Bastia et entre Ajaccio et Mezzana - Création de pistes et bandes cyclables urbaines avec aménagement pour vélos
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> -Etudes environnementales et techniques d'avant-projet -Travaux de voirie et d'aménagement paysager -Travaux de réseaux primaires et secondaires -Travaux de stationnement et d'accessibilité, y compris pour les personnes en situation de handicap -Travaux de sécurité des usages -Travaux de réhabilitation et d'accessibilité des établissements recevant du public - Acquisition d'équipements, logiciels et travaux relatifs aux systèmes destinés à alimenter les véhicules électriques et possédant l'ensemble des fonctions. -Acquisition de matériel roulant, y compris pour les personnes en situation de handicap -Mobilier et signalétique urbains, y compris pour les personnes en situation de handicap -Dispositif d'information des usagers, y compris pour les personnes en situation de handicap

Eligibilité temporelle	<ul style="list-style-type: none"> - La date de démarrage du projet doit être postérieure au 1er janvier 2014. - la durée du projet ne peut excéder 36 mois. - L'opérationnalité du projet achevé doit être maintenue dans les 5 ans après le paiement final des aides. - Le projet non soumis aux régimes d'aide d'Etat ne doit pas être terminé au moment du dépôt de la demande. - Le projet relevant des régimes d'aide d'Etat ne doit pas avoir débuté avant la demande d'aide publique. 			
Eligibilité géographique	<ul style="list-style-type: none"> -Grandes zones urbaines (forte densité de population > 50 000 habitants) -Petites zones urbaines (densité de population moyenne > 5 000 habitants) - Investissement Territorialement Intégré sur les pôles urbains du PADDUC 			
Principes d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> -Cohérence des projets avec les schémas stratégiques régionaux : PADDUC annexe 4 dédiée au Schéma Régional des Infrastructures et des Services de Transport, Schéma Régional Climat Air Energie volet transport et mobilité, le schéma directeur des investissements sur le réseau ferré de la CTC. -Respect des principes horizontaux: Développement Durable, Egalité H/F, Non-discrimination et égalité des chances -Opération directement liée à la réduction des GES -Opération figurant nommément dans une stratégie bas carbone existante locale/urbaine ou régionale -Opération clairement multimodale et contribuant à l'amélioration de cette dimension -Opération intégrée dans une stratégie "bas carbone" locale/urbaine ou régionale -Opération concernant prioritairement le transport urbain, au sens de zones urbaines fonctionnelles, c'est à dire pouvant comprendre les zones périurbaines - Rapport coût/efficacité des actions de mobilité dans la stratégie carbone 			
Son soutien financier				
Taux maximum d'aide publique	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">80%</td> <td style="padding: 5px; background-color: #667380; color: white; text-align: center;"> Dotation FEDER 2014-2020 Investissement Territorialement Intégré </td> <td style="padding: 5px; vertical-align: top;"> 5 000 000 € 1 000 000 € </td> </tr> </table>	80%	Dotation FEDER 2014-2020 Investissement Territorialement Intégré	5 000 000 € 1 000 000 €
80%	Dotation FEDER 2014-2020 Investissement Territorialement Intégré	5 000 000 € 1 000 000 €		
Cofinancements	CPER 2014-2020, jusqu'à concurrence de 80%			
Vos correspondants régionaux				
Chef de file et guichet unique : CTC / Agences-Offices	<ul style="list-style-type: none"> - Projets hors maîtrise d'ouvrage CTC : CTC/Direction des Transports - Projets sous maîtrise d'ouvrage CTC : Agence d'Aménagement durable, de planification et d'Urbanisme de la Corse 			
Service de l'Etat associé (donneur d'avis)	<ul style="list-style-type: none"> - DREAL 			

FEDER - AXE 5 :

PRESERVER ET VALORISER DURABLEMENT LES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX ET CULTURELS DU TERRITOIRE



AXE 5 : Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire

Priorité d'investissement 5(b) : favoriser des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des situations de catastrophe.

Les attendus des projets

Répondre à l'Objectif spécifique :	Augmenter la part de la population bénéficiant d'activités de prévention et de gestion des risques naturels (inondation, érosion, amiante)
S'inscrire dans le changement attendu :	Réduire l'exposition des populations aux risques identifiés en améliorant la prise en compte des risques identifiés dans les différentes étapes de gestion
Contribuer aux indicateurs cible de réalisation	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations: cible 2018 = 2 800 personnes, cible 2023 = 10 000 personnes
Contribuer aux indicateurs cible de résultat	<p>Part de la population couverte par la mise en œuvre d'une stratégie locale de gestion du risque inondation: valeur 2013 = 8% cible 2023 = 16%</p> <p>Part du linéaire côtier exposé au risque littoral, couvert par une stratégie de gestion intégrée du trait de côte : valeur 2013 = 5% et cible 2023 = 25%</p> <p>Communes exposées au risque lié à l'amiante environnementale bénéficiant d'analyse détaillées et de mesures de prévention: valeur 2013 = 11 communes, cible 2023 = 100 communes</p>

Le profil des projets

Nature des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités territoriales et leurs groupements - Etablissements publics ou groupements
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Action de prévention et d'analyse des risques naturels : <ul style="list-style-type: none"> Etudes d'avant-projet permettant, d'évaluer le niveau de risque, de cibler les secteurs à risques dans les zones à enjeux, de sensibiliser et prévenir, de définir des actions de résilience, de mettre en place un suivi de l'évolution du risque - Action de résilience des territoires : <ul style="list-style-type: none"> En risque inondation : Etudes, Travaux d'aménagement spécifiques En risque littoral : Travaux de protection et de restauration du littoral
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> -Etudes de modélisation, et de conception -Etudes d'impact et d'évolution des risques -Etudes d'ingénierie cartographique et de prescriptions techniques -Etudes d'ingénierie écologique pour les processus naturels de restauration des milieux et d'écoulement des cours d'eau -Travaux de mise en défense et de réduction des risques littoraux (érosion et submersion marine) -Travaux de réseaux et d'installation de bassins de rétention (risque inondation) -Travaux de génie écologique et de restauration des milieux -Frais de sensibilisation et de communication (brochure et dépliants, campagne d'information,)

Eligibilité temporelle	<ul style="list-style-type: none"> - La date de démarrage du projet doit être postérieure au 1er janvier 2014. - la durée du projet ne peut excéder 36 mois. - L'opérationnalité du projet achevé doit être maintenue dans les 5 ans après le paiement final des aides. - Le projet non soumis aux régimes d'aide d'Etat ne doit pas être terminé au moment du dépôt de la demande. - Le projet relevant des régimes d'aide d'Etat ne doit pas avoir débuté avant la demande d'aide publique. 		
Eligibilité géographique	<ul style="list-style-type: none"> - Petites zones urbaines (densité moyenne > 5 000 habitants) - Zones rurales (faible densité de population) 		
Principes d'intervention	<p>Cohérence avec les documents cadre régionaux Les projets seront sélectionnés au regard de leur cohérence avec les orientations des programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI), des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), des Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) et du plan de submersion rapide.</p> <p>Ligne de partage PO CTE Italie-France Maritime 2014-2020 : volet transfert de connaissance, échange de bonne pratique et opportunité d'expérimentation de plans d'action conjoints des process liés à l'application de la directive communautaire 2008/56/CE relative à la protection de l'environnement marin et de la communication du Conseil Européen (COM 11205/14 du 24 juin 2014) relative à la stratégie pour la sécurité maritime, ce notamment à travers les TIC et les actions de gouvernance destinées à accroître la sécurité de la navigation et les compétences des travailleurs en mer.</p> <p>-Respect des principes horizontaux: Développement Durable, Egalité H/F, Non-discrimination égalité des chances</p>		
Son soutien financier			
Taux maximum d'aide publique	80 %	Dotation FEDER 2014-2020	12 000 000 €
Cofinancements	CPER 2014-2020		
Vos correspondants régionaux			
Chef de File et guichet unique : CTC / Agences ou Offices	Projet sous maîtrise d'ouvrage OEC : CTC - Direction du Développement Durable Autre projet : Office de l'Environnement de la Corse		
Service de l'Etat associé (donneur d'avis)	<ul style="list-style-type: none"> - DREAL - Agence de l'Eau - Conservatoire du Littoral 		

Priorité d'investissement 6(c) : Conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel	
Les attendus des projets	
Répondre à l'Objectif spécifique	<i>Augmenter la fréquentation des sites touristiques régionaux par des actions de valorisation du patrimoine naturel et culturel Corse</i>
S'inscrire dans le Changement attendu	<i>Une Augmentation des retombées touristiques grâce à la diversification de son activité vers le tourisme durable et l'allongement de sa saisonnalité</i>
Contribuer aux Indicateurs cible de réalisation	<p>Tourisme durable : augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés aut titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien - <u>Unité de mesure Visites/an - Valeur cible (2023) 8 000 Source des données CTC Fréquence de communication Deux ans.</u></p> <p>Nombre de sites valorisés et ou requalifiés - <u>Unité de mesure sites - Valeur cible (2023) 9 source ATC annuelle</u></p>
Contribuer aux Indicateurs cible de résultat	Flux de visiteurs généré sur la période hors saison - unité de mesure % - Valeur de référence (2013) 58 - Valeur cible (2023) 68 - Source ATC (observatoire du tourisme).
Le profil des projets	
Nature des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> -Etablissement public -Collectivité territoriale et leurs groupements -Associations -Syndicats mixtes
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> -Action de requalification d'aménagement et de mise en scène de sites pour l'organisation de l'accueil et la valorisation de ses ressources naturelles et culturelles -Equipements en outils interactifs et multimédia -Investissement de reconversion et équipements pour la création de services et de produits permettant de valoriser le patrimoine régional -Action d'information et de promotion des sites comme produits touristiques et circuits régionaux de découverte -Etudes d'impact pour la conception des projets
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> -Frais d'ingénierie et de prestations externes (maîtrise œuvre avant-projet et projet, étude d'impact environnemental et de suivi) -Dépenses d'investissements destinés à valoriser le patrimoine naturel ou culturel (construction, aménagements, rénovation, équipement, outils multimédias) avec des objectifs de valorisation économique directe ou indirecte. -Travaux pour l'accessibilité y compris pour les personnes en situation de handicap -Acquisition d'équipement et adaptation des outils de valorisation pour les personnes en situation de handicap -Dépenses liées aux activités d'animation et de communication.

Eligibilité temporelle	<ul style="list-style-type: none"> - La date de démarrage du projet doit être postérieure au 1er janvier 2014. - la durée du projet ne peut excéder 36 mois. - L'opérationnalité du projet achevé doit être maintenue dans les 5 ans après le paiement final des aides. - Le projet non soumis aux régimes d'aide d'Etat ne doit pas être terminé au moment du dépôt de la demande. Le projet relevant des régimes d'aide d'Etat ne doit pas avoir débuté avant la demande d'aide publique. 		
Eligibilité géographique	<ul style="list-style-type: none"> - Petites zones urbaines (densité moyenne > 5 000 habitants) ; Zones rurales (faible densité de population) 		
Principes d'intervention	<p>Respect du cadre d'intervention régional : Projet compatible avec le PADDUC volet Schéma de Développement et d'Orientation touristique. Les actions de promotion et de mise en marché devront être cohérente avec la stratégie régionale de promotion de la destination. Inscription des projets dans les quatre domaines stratégiques identifiés au PO : Tourisme de Santé et Bien-être; Tourisme culturel, Tourisme sportif et de pleine nature, Tourisme environnemental</p> <p>Prise en compte des lignes de partage FEDER/FEADER et CTE: Pour les sites naturels : Le PO FEDER concentrera son intervention sur les opérations de valorisation touristique pour l'accueil dans les « Grands sites » de Corse (Parata, Restonica, Bavella, Piana, Porto) et sur les espaces littoraux ou ruraux emblématiques, hors opérations spécifiques NATURA 2000 (DOCOB et plan d'actions NATURA 2000). Pour les sites culturels et archéologiques: Le PO FEDER ciblera des investissements sur les sites régionaux pour leur valorisation leur mise en réseau et la promotion du tourisme durable. Le FEADER agira en amont sur des actions d'inventaire, de recherche et de restauration en s'attachant à promouvoir exclusivement le patrimoine local. L'axe 2 du PO CTE Italie-France Maritime 2014-2020 vise à soutenir l'action transfrontalière en faveur de la protection l'environnement naturel, culturel et patrimonial, dans les aires marines et terrestres protégées par la création de corridors bleus et verts, l'élargissement du réseau des parcs naturels transfrontalier... -Respect des principes horizontaux: Développement Durable, Egalité H/F, Non-discrimination égalité des chances</p>		
Son soutien financier			
Taux maximum d'aide publique	60 %	Dotation FEDER 2014-2020	6 000 000 €
Cofinancements	Aide cumulable avec d'autres financeurs publics à concurrence d'un taux d'intervention maximum de 80%		
Vos correspondants régionaux			
Chef de file et guichet unique : CTC / Agences-Offices	<ul style="list-style-type: none"> - Agence du Tourisme de la Corse 		
Service de l'Etat associé (donneur d'avis)	<ul style="list-style-type: none"> - DIRECCTE 		
Services consultés	<ul style="list-style-type: none"> - CTC/Direction de la culture et du patrimoine et Direction du Développement Local - Office de l'Environnement de la Corse 		

FEDER - AXE 6 :

RENFORCER LA COHESION SOCIALE



AXE 6 : Renforcer la cohésion sociale

Priorité d'investissement 9(b) : Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales.

Les attendus des projets

Répondre à l'Objectif spécifique :	Améliorer les conditions socio-économiques et le cadre de vie des populations vulnérables
S'inscrire dans le changement attendu :	Augmenter l'accès des populations fragiles à des services de proximité essentiels pour réduire leur vulnérabilité, améliorant ainsi l'insertion sociale et l'employabilité des publics cible Améliorer la cadre de vie et réduire ainsi les écarts de développement dans les quartiers
Contribuer aux indicateurs cible de réalisation	Développement urbain : population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées: cible 2023 = 11 750 personnes Nombre d'équipements et services créés et/ou modernisés : cible 2018 = 25, cible 2023 = 52
Contribuer aux indicateurs cible de résultat	Taux de satisfaction des populations vis-à-vis de leur cadre de vie : valeur 2018= 28%, cible 2023 = 55%

Le profil des projets

Nature des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités territoriales et leurs groupements - Etablissements publics - Associations - Entreprises - Bailleurs sociaux
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> -Ingénierie de projet destinée à l'élaboration de la stratégie d'intervention -Actions de valorisation du cadre de vie <ul style="list-style-type: none"> • Installation d'équipements de loisirs de proximité (parcours sportifs, santé, terrains de sport, city stades, jardins d'enfants, jardins publics...) • Travaux d'embellissement et de rénovation de l'environnement physique des quartiers : espaces publics et pieds d'immeubles, accueil de marchés.... -Actions de soutien pour l'accès à des services d'intérêt général : <ul style="list-style-type: none"> • Action de soutien à l'accès aux soins des populations (atelier santé ville, aménagement de maison de santé pluri-professionnelle, renforcement des structures de proximité pour l'accès à la santé) • Initiatives en matière d'accueil socio-éducatif des populations vulnérables (création de petites structures d'accueil répondant à des besoins spécifiques des publics cibles, modernisation et équipement de maisons de quartiers pour l'accueil des jeunes, personnes isolées, personnes dépendantes, personnes en situation de handicap) . soutien à la vie associative, l'éducation populaire et la réussite éducative. -Actions d'accompagnement à la redynamisation économique et sociale : <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition et équipement de locaux pour l'implantation d'une économie de proximité (commerce local, artisanat, auto-entrepreneuriat dans les services) • Aide en aménagement et équipement pour l'accueil de l'ESS (volet social et diversification vers les secteurs économiques de l'alimentation en circuit court, la mobilité, l'économie collaborative et numérique - plateforme de service, l'économie circulaire...) • Accompagnement et soutien en investissement aux entreprises de l'économie sociale et solidaire pour la création d'activité et l'employabilité des populations vulnérables (structures d'insertion par l'activité économique, associations, chantiers-école....)

	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux initiatives d'accompagnement à l'entreprenariat, ante et post création • Action de promotion des métiers 		
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> - Etude action des enjeux sociaux, économiques et environnementaux du territoire - Etudes techniques, environnementales, et maîtrise d'œuvre de travaux - Travaux de rénovation (gros œuvre et second œuvre) - Travaux d'aménagement d'espace public -Travaux d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap - Travaux d'amélioration thermique et d'agencement - Equipements de loisirs de proximité -Signalétique et mobilier urbains - Mobiliers, outils informatiques, multimédia et bureautiques - Supports pédagogiques et d'information sensibilisation -Agencement et équipement pour l'accueil des publics cible - Frais d'organisation d'évènement (location de salle, communication, promotion , accueil des participants, animation, intervenants) - Frais d'acquisition de locaux dans la limite de 10% ou 15 % de la dépense subventionnable - Dépenses d'animation et de conseil, directement liées à l'opération et nécessaires à sa réalisation - Dépenses de formation des cadres associatifs 		
Eligibilité temporelle	<ul style="list-style-type: none"> - La date de démarrage du projet doit être postérieure au 1er janvier 2014. - la durée du projet ne peut excéder 36 mois. - L'opérationnalité du projet achevé doit être maintenue dans les 5 ans après le paiement final des aides. - Le projet non soumis aux régimes d'aide d'Etat ne doit pas être terminé au moment du dépôt de la demande. Le projet relevant des régimes d'aide d'Etat ne doit pas avoir débuté avant la demande d'aide publique. 		
Eligibilité géographique	<ul style="list-style-type: none"> - Petites zones urbaines (densité de population moyenne > 5 000 habitants) - Investissements Territorialement Intégrés sur les sept pôles urbains du PADDUC 		
Principes d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> -Respect des principes horizontaux: Développement Durable, Egalité H/F, Non-discrimination et égalité des chances - Mesure mise en œuvre par appel à projet régional auprès des pôles urbains 		
Son soutien financier			
Taux maximum d'aide publique	80 %	Dotation FEDER 2014-2020 Investissement Territorial Intégré	6 000 000 €
Cofinancements	CPER 2014-2020		
Vos correspondants régionaux			
Chef de File et guichet unique : CTC / Agences ou Offices	<ul style="list-style-type: none"> - CTC/Direction du Développement Social 		
Service de l'Etat associé (donneur d'avis)	<ul style="list-style-type: none"> - DREAL - DRJSCS 		
Services consultés	<ul style="list-style-type: none"> - CTC/Direction du Développement Local - Agence de Développement Economique de la Corse 		

FSE - AXE 7 :

**INVESTIR DANS LA FORMATION
TOUT AU LONG DE LA VIE**

POUR AUGMENTER L'ACCES A L'EMPLOI



AXE 7 : Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi

Priorité d'investissement 10iii : meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Les attendus des projets

Répondre à l'Objectif spécifique :	Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi de bas niveaux
S'inscrire dans le changement attendu :	Elever le niveau de qualification des publics demandeurs d'emploi et des jeunes, les moins qualifiés Augmenter l'employabilité des publics les plus éloignés de l'accès et du retour à l'emploi
Contribuer aux indicateurs cible de réalisation	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée - Unité de mesure - Nbre en (2023) 2 140,00 M 3 220,00 F TOTAL 5 360,00 Source des données CTC Direction de la Formation <u>Fréquence de communication</u> annuelle Participants demandeurs d'emploi Séniors - Unité de mesure Nbre en (2023) 80,00 H 100,00 F TOTAL 180,00 Source des données CTC/Direction de la Formation <u>Fréquence de communication</u> annuelle
Contribuer aux indicateurs cible de résultat	Participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi en terme de leur participation - Unité de mesure - Nombre Année de référence (2014) 670 Valeur cible (2023) H 2145 F 3215 TOTAL 5 360 <u>Source de données</u> CTC/Direction de la Formation <u>Fréquence de communication</u> annuelle Participants obtenant une qualification au terme de leur participation - Unité de mesure - Nombre Année de référence 536 en 2014. Valeur cible (2023) : H 1 715 et F 2 573 TOTAL 4 288 Source de données CTC/Direction de la Formation <u>Fréquence de communication</u> annuelle.

Le profil des projets

Nature des bénéficiaires	-Organismes de formation -Collectivité locale -Associations Ces bénéficiaires sont des bénéficiaires finaux.
Types d'actions	Construction de parcours individualisés et adaptés selon le profil, la motivation et le niveau de compréhension. Il s'agit de mettre en place une chaîne de suivi : bilans de positionnement, remise à niveau, immersion en entreprises, accompagnement vers un choix professionnel... A la suite de ce parcours l'individu pourra intégrer une action de formation qualifiante et ainsi augmenter son employabilité et ses chances de s'insérer dans le tissu économique. -Actions de pré qualification et préparatoires, (actions préparatoires à des concours, mesures d'accompagnement à l'emploi, immersion en entreprise, remise à niveau au moins niveau V, acquisition de savoirs de base...) -Actions pour les publics dépourvus de formation et de diplôme et nécessitant un diagnostic de compétences, l'acquisition de compétences citoyennes, le développement de compétences de base et une remise à niveau générale et

	<p>technique. Ces actions doivent permettre d'intégrer un parcours professionnel et augmenter la réussite</p> <ul style="list-style-type: none"> -Actions de qualifications aux métiers (Diplômes, Certificats de qualification, Titres) -Plateforme d'accompagnement et d'insertion du public senior (remise à niveau, accompagnement à l'orientation, insertion dans l'emploi) -Aide à la mobilité européenne et internationale des demandeurs d'emploi, afin de leur permettre d'accéder à des formations non pourvues sur le territoire insulaire, et ainsi d'accroître l'augmentation des compétences pour les secteurs en demande. 		
Nature des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> -Dépenses de personnel de structure (personnel administratif et formateurs, fournitures, frais de structure, directement liés à la mise en œuvre de l'opération) -Amortissement des équipements et matériels utilisés -Coût d'hébergement et de déplacement 		
Eligibilité temporelle	<ul style="list-style-type: none"> - La date de démarrage du projet doit être postérieure au 1er janvier 2014. - la durée du projet ne peut excéder 36 mois. - Le projet non soumis aux régimes d'aide d'Etat ne doit pas être terminé au moment du dépôt de la demande. - Le projet relevant des régimes d'aide d'Etat ne doit pas avoir débuté avant la demande d'aide publique. 		
Eligibilité géographique	<ul style="list-style-type: none"> - Petites zones urbaines (densité moyenne > 5 000 habitants) 		
Principes d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> -Les projets devront relever des axes d'intervention définis dans le cadre du CPRDFP de la CTC et du CREFOP de Corse (Comité Régional de l'Emploi, la Formation, l'Orientation Professionnelle) - Mesure mise en œuvre majoritairement par appel d'offre régional auprès des organismes de formation et des structures régionales d'accompagnement, - Respect de la ligne de partage FSE régional et FSE volet national sur les jeunes publics fragiles et déscolarisés: Un accord entre le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Préfet de Corse est en cours de signature. -Respect des principes horizontaux: Développement Durable, Egalité H/F, Non-discrimination et égalité des chances 		
Son soutien financier			
Taux maximum d'aide publique	50 %	Dotation FSE 2014-2020	11 345 609 €
Vos correspondants régionaux			
Chef de File et guichet unique : CTC / Agences ou Offices	<ul style="list-style-type: none"> -Agence de Développement Economique de la Corse 		
Service de l'Etat associé (donneur d'avis)	<ul style="list-style-type: none"> - DIRECCTE - DREAL - DRJSCS 		